

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal

tenue à la salle municipale,

120, rue des Églises, Kinnear's Mills,

le mardi 3 juillet 2012 à 20 heures

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le mardi 3 juillet 2012, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Mesdames Céline Landry, Michelle Pageau et Messieurs Vincent Blais, James Allan, Michel Breton et Patrice Nadeau.

La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Lucie Berthiaume, agit à titre de secrétaire de la séance.

2012-114 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2012-115 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance ;
4. Offre de services professionnels par Me Odette Gagné ;
5. Résolution mandant le préventionniste de la MRC pour l'application du règlement concernant la prévention dans les bâtiments de risques moyens (autres que résidentiels), élevés et très élevés ;
6. Adoption du règlement numéro 448 concernant la prévention des incendies : mesures spécifiques pour les bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés autres que résidentiels ;
7. Adoption du règlement numéro 449 concernant la prévention des incendies : mesures de prévention générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels ;
8. Barils de récupération d'eau de pluie ;
9. Correspondance ;
10. Comptes du mois ;
11. Période de questions ;
12. Divers ;
13. Levée de la séance.

2012-116 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012.

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

2012-117 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR M^E ODETTE GAGNÉ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme Gagné Larouche Vézina (M^e Odette Gagné) le mandat de services professionnels en droit municipal pour l'année 2012.

2012-118 Résolution mandatant le préventionniste de la MRC pour l'application du règlement concernant la prévention dans les bâtiments de risques moyens (autres que résidentiels), élevés et très élevés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches entré en vigueur sur l'ensemble du territoire le 26 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du schéma, la Municipalité doit adopter un règlement de prévention dans les bâtiments de risques moyens (autres que résidentiels), élevés et très élevés ;

CONSIDÉRANT QUE les visites d'inspection des bâtiments visés par ce règlement doivent être effectuées par une ressource qualifiée en prévention incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR Patrice Nadeau, appuyé par Céline Landry

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate le préventionniste engagé par la MRC, pour effectuer les visites d'inspection et appliquer le règlement de prévention concerné, conformément à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et selon l'entente intervenue entre la Municipalité et la MRC des Appalaches.

2012-119 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 448 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES : MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES BÂTIMENTS À RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS AUTRES QUE RÉSIDENTIELS

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU que les actions prévues au plan de mise en oeuvre du schéma visent la mise à niveau et l'harmonisation régionale en matière de réglementation en sécurité incendie ;

ATTENDU que selon l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU les pouvoirs de réglementation conférés à la municipalité, notamment par la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance régulière 4 juin 2012 ;

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement selon la loi, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 448 est et soit adopté.

2012-120

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 449 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES : MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES ET MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES BÂTIMENTS À RISQUES FAIBLES ET MOYENS RÉSIDENTIELS

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU que les actions prévues au plan de mise en oeuvre du schéma visent la mise à niveau et l'harmonisation régionale en matière de réglementation en sécurité incendie ;

ATTENDU que selon l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU les pouvoirs de réglementation conférés à la municipalité, notamment par la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU qu'avis de présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance régulière du 4 juin 2012 ;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement selon la loi, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 449 est et soit adopté.

2012-121

BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Attendu que la municipalité reçoit des redevances pour les matières résiduelles ;

Attendu que la municipalité réalise un projet dans le cadre du Fonds Éco IGA ;

Attendu qu'une subvention matérielle de 70 barils récupérateurs d'eau de pluie provenant du Fonds Éco IGA a été accordée à la Municipalité pour le projet ;

Attendu que la municipalité de Kinnear's Mills s'est vu remettre, par le biais du Fonds Éco IGA, une subvention de 3 360 \$ pour la réalisation du projet ;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de remettre aux citoyens 70 barils récupérateurs d'eau de pluie gratuitement.

Cette résolution annule la résolution 2012-079.

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.

11 juin 2012 : Invitation : Colloque annuel de la Fondation Rues principales
11 juin 2012 : Services J.M. : Demande de partenariat (transport en commun)
12 juin 2012 : Offre de service de Me Daniel Bouchard

2012-122

COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	10 961,14
C0002389	9014-7992 Québec inc.	6 500,77
C0002390	Commission Santé et Sécurité	2,64
C0002391	Services sanitaires Denis Fortier inc.	1 812,01
C0002392	Petite caisse	131,71
C0002393	Régie Intermunicipale région Thetford	750,14
C0002394	Mégaburo	13,96
C0002395	Coop St-Jacques-de-Leeds	2 420,17
C0002396	Raymond Chabot Grant Thornton	4 656,49
C0002397	Roger Lowry	98,70
C0002398	Michel Horbatuk	84,28
C0002399	Entreprise Sanifer	1 604,48
C0002400	Fonds d'information sur le territoire	30,00
C0002401	8043981 Canada Inc. RONA	39,91
C0002402	Vêtement Corriveau	213,68
C0002403	Thetford Gaz Service	23,96
C0002404	Excavation Maggy inc.	1 626,03
C0002405	Lavery, De Billy	576,60
C0002406	Centre-Réno-Déco Jean-Luc Lessard	180,61
C0002407	Colette Gignoux	100,00
C0002408	Martin Dagnault (Camping Soleil)	50,00
C0002409	Solange Trépanier	271,36
C0002410	Postes Canada	214,42
C0002411	Mégaburo	3 895,35
C0002412	Roger Lowry	43,70
C0002413	Somavrac C.C. Inc.	7 761,55
C0002414	8043981 Canada Inc. RONA	33,53
C0002415	Rick MacRae	149,47
C0002416	Gagnon équipements	27,65
C0002417	Yves Martineau	484,93
C0002418	Richard Bisson	2 310,65
C0002419	Grenco Inc. (location photocopieur)	256,39
C0002420	Coop St-Jacques-de-Leeds	13,80
C0002421	Michel Horbatuk	60,63
C0002422	Jean-Guy Pageau	82,30
C0002423	Agence du revenu du Canada DAS	1290,59
C0002424	Ministère du revenu DAS	2,858,16
C0002425	Scierie du Canton	1 006,03
I0220502	Hydro-Québec	327,72
I0220505	Bell Canada	296,35
	Total	53 261,86

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

DIVERS

Michelle Pageau : Bell Canada : quand la bâtisse est à plus de 70 mètres de la rue, c'est plus dispendieux pour installer le téléphone.

Céline Landry : La limite à 50 km dans le rang 13 a ralenti les travailleurs de la construction mais pas le local.

James Allan : Festival Celtique les 20, 21 et 22 juillet.

Vincent Blais : 500 pieds d'asphaltage dans le 3^e rang.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

2012-123

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 30.

En signant ce procès-verbal, le maire autorise et signe toutes les résolutions adoptées lors de la séance du conseil du 3 juillet 2012.

Paul Vachon, maire

Lucie Berthiaume,
secrétaire-trésorière adjointe